

Commission locale d'information

Après du CNPE de Saint Alban

Réunion plénière du 6 novembre 2017

Compte rendu

En présence de :

Membres élus

Nom	Prénom	Organisme et qualité	Représenté(e) par	Emargement
Abadie	Caroline	Députée de l'Isère		excusée
Banchet	Gérard	Maire de Ampuis	Richard Bonnefoux	
Berlioz	Jacques	Maire de La Chapelle Villars	S Munozet P Cecillon	
Bernard	Nicole	Maire de Auberives sur Varèze		
Bonnard	Georges	Maire de Pélussin	A Grandscigne	
Célard	Elisabeth	CD38 Présidente de la CLI		
Chambon	Denis	Maire de St Alban du Rhône		
Charvet	Francis	Président CC Pays Roussillonnais		
Duchamp	Denis	Maire de Félines		excusé
Dugua	Isabelle	Maire de Les Roches de Condrieu	Annie Viallet 3° adjointe	
Fraisse	Yves	Maire de Charnas	D Mariotti	

Nom	Prénom	Organisme et qualité	Représenté(e) par	Emargement
Genty	Philippe	Maire de St Maurice l'Exil		
Girardon-Tournier	Lucette	Maire de Chonas l'Amballan	et Michèle Laborel-Lacits	

Autres membres

Prénom-nom	Organisme et qualité	Représenté(e) par	Emargement
Chantal Gehin	Présidente de la FRAPNA Isère		
Josiane Xavier	Présidente des "Amis de l'Ile de la Platière"		Excusée
Jean-Claude Girardin	Président de "Sauvons notre futur"	Michel Etienne	
Laurent Pessemesse	représentant CGT		
Emmanuel Evieux	représentant CFDT		
Pascal Jallon	Président du Conseil dptal de l'Ordre des médecins de l'Isère	Dr Jean-René Causse Conseiller	
Philippe Troutot	Président de l'IRMA	Mathieu Lavole	
Jean Dubouis	Expert		
Jean Günter	Association des écologistes pour le nucléaire		

Partenaires

Prénom-nom	Organisme et qualité	Représenté(e) par	Emargement
Florence Gouache	Sous-Préfet de Vienne		
Ludivine Lautissier	Préfecture de l'Isère chef du Bureau défense et sécurité		
Marie Thomines	Cheffe de Division ASN-Lyon		
Olivier Veyret	Adjoint à la Cheffe de Division ASN-Lyon		excusé
Riad Idir	Inspecteur ASN-Lyon		
Emmanuel Villard	Directeur CNPE St Alban		

Prénom-nom	Organisme et qualité	Représenté(e) par	Emargement
Xavier Bacquenois	CNPE Chef mission sûreté-qualité		
Sandra Bernon	CNPE Chef mission communication		
Bruno Duval	CNPE Chef mission sécurité/envirt		
Delclaux	EDF		
Vermorel	EDF DIPPE		
Delecroix	EDF Directeur délégué		
Brenier	stagiaire CNPE		
France Monredon	CNPE Médecin du travail		
Eric Laporte	CNPE Médecin du travail		
Gabelle Claude	SFEN		
Jérôme Billet	CNPE		
Alexis Chappe	Education nationale		

Accueil et présentation de l'ordre du jour

M Philippe GENTY

Mot d'accueil par Monsieur Philippe GENTY, maire de Saint Maurice l'Exil.

Mme Elisabeth CELARD

Peu chargé, l'ordre du jour se prêtera à quelques échanges. Cette réunion sera suivie d'une réunion d'informations et d'échanges sur le prochain exercice de sécurité organisé par l'Etat à la fin du mois de novembre. Cette réunion sera également considérée comme la réunion publique annuelle de la CLI au titre de l'année 2017, répondant ainsi à la nouvelle obligation imposée par la loi sur la transition énergétique et la croissance verte. Cette réunion est aussi la première réunion du nouveau directeur du CNPE de Saint Alban et du nouveau prestataire du Département qui sera le co-secrétaire au côté de la CLI. Ce prestataire assurera les tâches bureautiques et aidera la CLI à prendre position sur des points techniques.

Monsieur Alain PERROUD anime la réunion.

Présentation du nouveau directeur de la centrale et de son équipe

M Emmanuel VILLARD

Monsieur Emmanuel VILLARD est le nouveau directeur de la centrale de Saint Alban en succession de M Francis NIETTO avec qui il a collaboré pendant quelques années. Auparavant, M VILLARD était directeur délégué de la centrale. Avant ce poste, M VILLARD a eu un parcours au sein d'EDF : au CNPE de Gravelines, dans les entités centrales en région parisienne et le centre de production thermique de charbon du Havre.

M Nicolas DELECROIX

Monsieur Nicolas DELECROIX est le nouveau directeur délégué adjoint et succède à M VILLARD depuis le 1^{er} septembre 2017. M DELECROIX arrive de Blayais (33 – Gironde) où il était directeur délégué production. Auparavant, il a occupé des postes sur les sites de Tricastin (26 – Drôme) et Dampierre (45 – Loiret). Il a 50 ans et est originaire de Lille (59 – Nord).

M Bruno DUVAL

Monsieur Bruno DUVAL est chef de mission sécurité, radioprotection et environnement depuis le 1^{er} septembre 2017. Il a 50 ans. Il a travaillé pour la DPN sur les CNPE de Paluel, Blayais et Cattenom. Son poste précédent était à l'inspection nucléaire d'EDF.

Présentation du nouveau prestataire du département

M Alain PERROUD

Suite à un appel d'offre dans le cadre d'un marché publique, la société NUDEC a été retenue par le département. Ce prestataire assurera à la fois une prestation bureautique et une prestation technique pour assister la CLI dans sa mission.

Mlle Agnès SABLON DU CORAIL

NUDEC est un bureau d'études basé à Lyon et en région parisienne. Cette entreprise a une expertise dans la gestion des sites et sols pollués et accompagne EDF, AREVA et le CEA sur des questions réglementaires sur les déchets et les aspects environnementaux. NUDEC accompagne également les petits producteurs sur les questions de gestion des déchets et des aspects réglementaires.

Les points de l'ordre du jour

Mme Elisabeth CELARD

1. L'actualité de la CLI et de l'ANCCLI
2. L'actualité de la centrale
3. Questions diverses et conclusion

Cette réunion sera suivie de la réunion publique.

1. L'actualité de la CLI et de l'ANCCLI

Validation du compte-rendu de la réunion plénière de juin

Mme Elisabeth CELARD

Les participants ont reçu le compte-rendu de la réunion plénière du 22 juin 2017. En l'absence d'observation de la part des participants, le compte-rendu est validé.

Nouvelle composition de la CLI

M Alain PERROUD

Un ajustement de la composition de la CLI aura lieu suite aux élections législatives et sénatoriales récentes. Les deux membres représentants du parlement M SAUGEY et M BINET ne sont plus parlementaires. Le président du conseil départemental va désigner les nouveaux membres. Ce sera l'occasion d'une petite ré-organisation à la marge de la composition de la CLI. La composition reste donc globalement la même avec quelques ajustements de détail. Pour la prochaine commission, il y aura probablement une nouvelle composition et certainement de nouveaux membres.

Prochains évènements organisés par l'ANCCLI

M Alain PERROUD

L'ANCCLI est l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information.

Les prochains évènements sont les suivants :

- **Assemblée générale de l'ANCCLI à Paris le 14 novembre 2017.** Le 22 juin 2017, deux personnes ont été désignées pour représenter la CLI de Saint Alban qui sont Mme la présidente, Mme Elisabeth CELARD et M Jean DUBOUIS, ici présents. Ils participeront la semaine prochaine à cette assemblée générale de l'ANCCLI. Cette assemblée générale est relativement importante parce que c'est l'année du renouvellement du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration sont élus pour 6 ans. Le président actuel, M Jean-Claude DELALONDE, ne se représente pas au conseil d'administration. Il y aura donc un fort renouvellement de l'ANCCLI pour les 6 prochaines années.
- **Deux tables rondes organisées par l'ANCCLI, l'ASN et l'IRSN (Institut de la Radioprotection et de la Sécurité Nucléaire) le 15 novembre 2017.** Ces tables rondes porteront notamment sur l'organisation des réunions publiques. Les deux représentants de la CLI Saint Alban rapporteront à la fois ce que nous faisons aujourd'hui et prendront de nouvelles idées pour mieux faire l'année prochaine.
- **Réunion ouverte à tous les 13 et 14 décembre 2017 à Bure** sur le traitement des déchets. Cette réunion est organisée dans le cadre du projet dans l'Est de la France. Elle portera sur l'interrogation : « Comment associer au mieux la population aux prises de décisions ? ». La thématique sera abordée, à partir du déchet, la question étant d'associer au maximum la population locale à la prise de décision. Il y aura donc un ensemble de débats sur le sujet. La présence des représentants de la CLI de Saint Alban à cette réunion n'est pas encore statuée.
- **Séminaire sur la thématique « santé et nucléaire » annoncé pour le mois de mars 2018** (date non précisée). Les personnes intéressées peuvent se signaler à la CLI. Cette réunion ne sera pas limitée nécessairement aux représentants de la CLI.

M PERROUD a participé le 02 octobre 2017 à une réunion des chargés de mission de la CLI à Paris dans les locaux de l'IRSN. C'était une réunion très intéressante du point de vue des échanges d'expériences où une vingtaine de CLI étaient représentées. Les participants ont visité les locaux de l'IRSN et notamment des outils de simulation numérique très performants. L'objet aujourd'hui n'est pas de tout rapporter mais cela montre bien qu'il y a un suivi à l'échelle internationale de tout évènement nucléaire qui se produit en France et à l'étranger.

2. L'actualité de la centrale

M Alain PERROUD

Mme THOMINES, cheffe de la division de Lyon de l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire), va maintenant relater la conférence de presse qui s'est tenue en septembre 2017 concernant la région Auvergne-Rhône-Alpes qui est sous sa surveillance avec un focus sur le site de Saint Alban.

Nous reviendrons ensuite sur la visite décennale du réacteur n°1 qui a eu lieu au printemps dernier. Ce sera un bilan provisoire. Le bilan définitif sera présenté au cours d'une prochaine réunion.

Nous terminerons par la présentation d'une enquête publique qui va être lancée prochainement sur un projet de curage du canal d'amenée.

Retour sur la conférence de presse annuelle de l'ASN-Lyon (focus sur Saint Alban)

Mme Marie THOMINES

Le support de la présentation est présenté en annexe.

L'ASN réalise chaque année une conférence de presse au niveau national et une dans chacune des régions pour présenter le bilan de son contrôle et le bilan de la surveillance réglementaire et de la radioprotection dans chacune des régions concernées.

Pour la division de Lyon, la conférence de presse a été organisée en septembre 2017. L'échéance du bilan de l'année 2016 est un peu tardive, due à la période électorale qui a conduit à décaler cette conférence de presse cette année.

Mme THOMINES présentera succinctement le bilan de l'année 2016 pour la région puis se focalisera principalement sur Saint Alban.

L'ASN contrôle la sûreté et la radioprotection des installations et des activités. Elle a aussi une mission d'information au public. C'est notamment dans ce cadre que sont réalisées les conférences de presse. L'ASN contrôle aussi le nucléaire de proximité, dans le domaine médical et l'environnement industriel. L'appréciation générale de l'ASN pour l'année 2016 tient compte de ce nucléaire de proximité également.

L'appréciation dans la région se fait d'abord sur les 4 centrales de la région. Comme présenté sur la diapositive, l'appréciation de l'ASN se fait de manière relative. La centrale est comparée à la moyenne des autres centrales. En 2016, les centrales de Tricastin et Saint Alban se situent dans la moyenne du parc EDF. La centrale du Bugey est placée légèrement en retrait et celle de Cruas est en retrait. La diapositive présente également les appréciations pour les autres sites de la région, notamment les sites AREVA de Tricastin et Romans-sur-Isère.

La centrale de Saint Alban se situe dans la moyenne des centrales EDF à savoir que les performances de Saint Alban rejoignent l'appréciation que l'ASN porte sur les centrales EDF en 2016.

Il a été particulièrement souligné dans la conférence de presse que les actions que la centrale de Saint Alban a conduites depuis 2011 (lorsque la centrale était en difficulté) ont permis le redressement des performances. Les performances de la centrale en 2016 sont satisfaisantes, ce

qui fait suite aux actions menées depuis 2011 par le site pour redresser largement ses performances. Sur ce thème, l'ASN inspecte tous les ans la centrale, pour voir comment, dans la durée, ces performances évoluent.

Au 1^{er} semestre 2017, le réacteur 1 a connu sa troisième visite décennale qui s'est déroulée de manière satisfaisante. L'ASN se prononcera sur les conditions de la poursuite du fonctionnement de ce réacteur dans les années à venir quand EDF aura soumis son rapport sur la question. Cela fait l'objet d'une instruction de l'ASN.

L'un des principaux enjeux mis en avant lors de la conférence de presse pour 2017 pour la centrale de Saint Alban a été le suivant. Plusieurs départs de feu significatifs ont été observés sur de nombreux sites de la région, y compris Saint Alban. L'accent a été mis sur ce sujet lors de la conférence de presse pour que des actions spécifiques soient prises sur ce thème. En effet, un certain nombre de ces départs de feu n'étaient pas anodins comme cela a été le cas sur le parc à gaz de Saint Alban.

Mme THOMINES présente maintenant quelques éléments plus détaillés pour l'année 2016 sur la centrale de Saint Alban (non présentés en détail lors de la conférence de presse mais cela fait partie des éléments portés à la connaissance des journalistes). En 2016, un seul arrêt a été programmé. Il s'agit de la visite partielle (VP) du réacteur 2 sur laquelle il a été constaté qu'EDF a progressé dans l'efficacité de son organisation en termes de maintenance.

Concernant la protection de l'environnement et la protection des travailleurs (radioprotection), les résultats opérationnels sont satisfaisants.

Les éléments cités ci-dessus ont été présentés lors de la conférence de presse. Le bilan est donc positif concernant la centrale de Saint Alban.

M Alain PERROUD

Il n'y a pas de questions sur ce compte-rendu.

Bilan provisoire sur la visite décennale du réacteur n°1

M Jérôme BILLET

Le support de la présentation est présenté en annexe.

M Jérôme BILLET est le chef de mission produire à la centrale de Saint Alban. Il est le directeur des projets d'arrêt de tranche.

En juin, pour la dernière réunion, la visite décennale (VD) de l'unité n°1 était encore en cours. Elle s'est terminée depuis. M BILLET en présente ici la synthèse.

C'était la 3^{ème} VD pour les 30 ans de la centrale qui s'est déroulée du 18 février au 18 juillet 2017 (150 jours). Le planning était plus ambitieux mais l'engagement qu'il y avait avec le parc nucléaire était de faire un arrêt inférieur à 159 jours, objectif qui a été tenu.

En termes de résultat sûreté : 13 ESS. Il est à noter qu'aucun de ces ESS n'a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

En termes de résultat sécurité :

- 5 accidents avec arrêt, essentiellement en tout début d'arrêt de tranche. Ensuite au bout d'un mois, les contrôles en termes de sécurité ont été renforcés ainsi que

l'accompagnement sur le terrain de tous les intervenants. A partir de cette date-là, il n'y a plus eu d'arrêt.

- 17 accidents sans arrêt malgré tout,
- 0 accident grave, ce qui est pour EDF extrêmement important.

En termes de résultat radioprotection : 1 288 H.mSv, légèrement supérieur à l'objectif fixé initialement mais expliqué par un certain nombre d'activités de maintenance supplémentaires ajoutées au cours de cette visite décennale.

En termes de résultat environnement-transport, 2 événements significatifs environnement ont été déclarés.

M BILLET présente ce qu'a été cette visite décennale (présentée lors de la dernière réunion). Il est important de noter la réussite des 3 contrôles réglementaires qu'il fallait faire sous le contrôle de l'ASN :

- Le contrôle de la cuve, au mois de mars : contrôle par examens non destructifs.
- L'épreuve hydraulique de la cuve et du circuit primaire associé, au mois de mai.
- L'épreuve enceinte, une quinzaine de jours après : l'enceinte du réacteur est gonflée.

Autres activités dans le cadre de cette visite grand carénage :

- Remplacement des réchauffeurs basse pression, situés sur la partie non nucléaire des installations. Ce remplacement favorise la durée de vie des générateurs de vapeur, qui sont sur la partie primaire de l'installation.
- Une grosse maintenance de la turbine, sur le circuit secondaire de l'installation.
- Le remplacement du rotor et la maintenance du stator de l'alternateur, dans la salle des machines (partie conventionnelle de l'installation).
- La maintenance des pôles des transformateurs principaux.
- Un gros travail sur la fiabilisation et le remplacement de l'ensemble des systèmes de ventilation pour renforcer tous les systèmes de ventilation permettant de passer les épisodes dits de « grand chaud », à savoir en été en période de canicule.

En arrêt habituel, il y a environ 5 ou 10 (sur les plus gros arrêts de tranche) modifications importantes des intérêts protégés. Lors de cette VD, il y a eu 84 modifications qui visaient à augmenter le niveau de sûreté du réacteur. En particulier, il y a eu la modernisation de la salle de commande et la rénovation du contrôle commande. La salle de commande est maintenant entièrement numérisée en termes de capteurs.

Les 84 modifications sont en grande partie issues du retour d'expérience de Fukushima, quasiment soldé sur ce réacteur n°1.

Les échéances à venir pour le CNPE de Saint Alban :

- Pas d'arrêt de tranche programmé sur la fin de l'année 2017.
- En 2018 : visite décennale de l'unité n°2. Les grosses opérations seront les mêmes en termes de contrôle de la cuve, épreuve hydraulique de la cuve et du circuit primaire et épreuve de l'enceinte. Les modifications seront quasiment les mêmes. En termes de maintenance, il y a quelques petites différences. Le début de l'arrêt est calé le 03 février 2018, pour une durée planifiée actuellement de 131 jours. L'objectif est de remettre la tranche sur le réseau mi-juin.
- Fin septembre, arrêt simple rechargement (ASR) de la tranche 1. C'est un arrêt pour lequel il y a peu de maintenance, quelques contrôles réglementaires et le remplacement d'un tiers du combustible pour repartir sur le cycle suivant.
- 2019 et 2020 : deux visites partielles (VP). La durée d'une VP est un peu plus importante qu'un ASR : environ 30 jours pour un ASR contre 60 jours pour une VP.
- 2027 et 2028 : visites décennales 4.

Pour donner un ordre de grandeur : en fonctionnement nominal sur le site, il y a environ 1 000 personnes en simultané. Pendant la VD, 2 500 personnes étaient présentes en simultané pour environ 20 000 chantiers, qui se sont déroulés pendant ces 5 mois.

L'autorité de sûreté nucléaire a autorisé le redémarrage du réacteur pour un cycle. EDF a transmis un certain nombre de dossiers qui vont être étudiés et analysés par l'ASN. A l'issue de cette étude, l'ASN se prononcera sur l'aptitude du réacteur à fonctionner 10 ans de plus. EDF a aujourd'hui l'autorisation de fonctionner pour un cycle.

Question 1

M Patrick HENRIOT – Commune de Saint Pierre de Bœuf

Vous avez rappelé les objectifs de durée qui ont été tenus. Quels étaient les objectifs des résultats sûreté, sécurité, radioprotection et environnement ? Les objectifs ont-ils été dépassés ?

M Jérôme BILLET

En termes de radioprotection, les résultats étaient légèrement dépassés dus à des activités supplémentaires. Les objectifs étaient autour de 1 160 H.mSv.

Sur les résultats de sécurité, ce qui est extrêmement important pour EDF, c'est 0 accident grave. Sur le nombre d'accident avec arrêt, même s'il est toujours délicat de le dire ainsi, l'objectif était qu'il soit « le plus faible possible ». Un bon résultat aurait été « inférieur ou égal à 3 » tant que le résultat sur les accidents graves soit tenu. Tenir le « inférieur ou égal à 3 » n'a pas été réussi, on est autour de 5.

En termes de résultat de sûreté, il n'est jamais fixé d'objectif d'ESS puisque tous les événements significatifs qu'il faut déclarer, le sont. Il n'y a pas de cible particulière. Il y a une vigilance particulière sur les ESS de niveau 1 et supérieur. L'objectif est de ne pas avoir d'ESS de niveau 1. De ce point de vue-là, l'objectif est atteint.

Pour les résultats environnement-transport, l'objectif était 0.

M Patrick HENRIOT

Quels étaient ces deux ESE ?

M Jérôme BILLET

Les 2 ESE sont liés à une modification qui a été réalisée sur l'installation. Il s'agit de la modification qui concerne le renforcement des ventilations, le renforcement des capacités à faire du froid pour la climatisation de tous les locaux. Des groupes frigorifiques ont été installés sur le toit des bâtiments. A cause d'un défaut de conception, deux de ces groupes frigorifiques ont laissé échapper leur gaz frigorifique peu de temps après leur installation (groupes neufs).

M Emmanuel VILLARD

Le seul objectif que l'on se fixe en termes de sûreté, d'événements significatifs, est de ne pas avoir d'effet rafale : qu'il n'y ait pas de période où l'on déclare des événements significatifs qui se succèdent à une vitesse trop rapide. Ce n'est pas le cas ici. Malgré 13 ESS, on considère qu'il n'y a pas de défaillance particulière ou qui nécessite des actions immédiates en termes de sûreté. Qui dit événement significatif sûreté, dit analyse approfondie pour en traiter les causes profondes. Chaque événement a été analysé. Il n'y a pas eu d'effet rafale ni d'événement significatif de niveau 1 sur l'échelle INES, qui est le premier niveau sur l'échelle INES. EDF ajoute le niveau 0.

En termes de sécurité, 5 accidents avec arrêt, c'est toujours trop. Pour autant, les résultats sur cette VD sont similaires aux autres VD. Rappelons que c'est plus de 20 000 chantiers, plus de 2 500 personnes en parallèle. Il est important de regarder le taux de fréquence (nombre d'accidents avec arrêt par millions d'heures travaillées). Ce chiffre est de 1,5 ou 1,6 pour le site

sur l'année, en baisse par rapport aux années précédentes, malgré un programme chargé.

Question 2

M Jean DUBOUIS

Y a-t-il eu des individus qui ont reçu des doses importantes ?

M Emmanuel VILLARD

Si ça avait été le cas, on aurait signalé un évènement significatif radioprotection.

Ce n'est pas le cas.

Question 3

M Jean DUBOUIS

Il était prévu de changer les GV ? Est-ce toujours le cas, est-ce repoussé ?

M Emmanuel VILLARD

Ce n'est pas à l'ordre du jour. Les analyses menées sur les GV montrent qu'il n'est pas nécessaire de les remplacer dans un délai court. Aujourd'hui, ce n'est pas exclu, mais à terme.

Remarque 1

M Philippe GENTY

M GENTY apporte son point de vue sur la sécurité. Effectivement, les accidents avec arrêts ont eu lieu au tout début du grand carénage. M GENTY s'en est inquiété auprès de M Francis NIETTO. Ce dernier lui a dit qu'ils allaient mettre en place une commission spécifique avec les entreprises et intervenants, et un suivi particulier. Cette séquence d'accident avec arrêt est restée en phase de démarrage.

M Emmanuel VILLARD

EDF a beaucoup travaillé avec les directions des entreprises et les équipes pour garantir de faire passer le message et que tous travaillent ensemble pour améliorer la sécurité, que ce soit celle des agents EDF ou des prestataires.

Présentation de l'enquête publique concernant le curage du canal d'amenée

M Bruno DUVAL

Le support de la présentation est présenté en annexe.

M DUVAL présente l'avis d'enquête publique qui concerne le dossier d'autorisation décennale de curage du canal d'amenée et canal de secours de la centrale de Saint Alban.

Cette demande concerne 4 communes : Saint Maurice l'Exil (38 - Isère), Saint Alban du Rhône (38 - Isère), Saint Pierre de Bœuf (42 - Loire) et Chavanay (42 - Loire).

Par arrêté n° 38-2017-284-DDTSE01 du 11 octobre 2017, une enquête publique est lancée sur ce projet. Elle durera 32 jours. Elle commence ce jour soit le 06 novembre 2017 et se terminera le 07 décembre 2017 au soir.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté inter-préfectoral, une autorisation ou refus unique au titre du Code de l'Environnement concernant la loi sur l'eau, intégrant des prescriptions liées à l'évaluation environnementale et la prise en compte de la séquence éviter-réduire-compenser.

Les autorités compétentes pour prendre cette décision sont les Préfets de l'Isère et de la Loire. Mme Capucine MORIN, biologiste, a été désignée commissaire-enquêteur sur la liste d'aptitude

par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête. Elle sera présente, en mairie, pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête.

Elle a choisi 3 permanences :

- En mairie de St Alban du Rhône : le lundi 13 novembre 2017, de 16h à 18h
- En mairie de Chavanay : le jeudi 30 novembre 2017, de 17h à 19h
- En mairie de St Maurice l'Exil : le jeudi 07 décembre 2017, de 13h30 à 15h30

Les registres sont à disposition en mairie des 4 communes.

Les opérations de curage concernent le canal d'amenée et le canal de secours, matérialisés en bleu clair sur le plan, au niveau du point kilométrique 48. L'utilité de ces opérations de curage est de permettre d'avoir un débit d'eau suffisant pour remplir les circuits d'eau. Une opération a déjà été faite en 2016. Cette autorisation décennale rentre pleinement dans la première information qui s'est déroulée avec succès en 2007.

Deux zones de rejet sont prévues :

- Pour les sédiments pompés, en particulier les limons : au niveau du point kilométrique 49.
- Pour les plus gros éléments qui seront pelletés : une zone de clapage est prévue entre les points kilométriques 49 et 50. Ce point est partagé avec la CNR et c'est une zone où des sédiments ont déjà été déposés.

Les opérations de curage du canal d'amenée :

- 2 à 4 opérations sur 10 ans, selon les sédiments qui se seront déposés dans ce canal.
- Le volume par campagne est d'environ 30 000 m³, sachant que le Rhône en charrie 4,5 millions de m³.
- La solution privilégiée est une drague aspiratrice et conduite de refoulement (pour les sédiments fins) et une pelle hydraulique sur barge (pour les sédiments grossiers) avec restitution dans une fosse de clapage.
- La solution alternative utilise une pelle hydraulique.
- La durée de ce chantier est de 3 à 4 mois.
- Période d'intervention : de début octobre à fin mars, uniquement en période diurne.
- La restitution des sédiments au Rhône est la solution envisagée et privilégiée pour la gestion des sédiments sur le canal d'amenée.

Les opérations de curage du canal de secours :

- Le volume est beaucoup plus faible, environ 80m³.
- 3 à 5 opérations sont prévues sur 10 ans. Elles se passent sur la même période d'intervention.
- Solution privilégiée : pompe arrimée au bout d'un moyen de levage depuis la berge et conduite de refoulement avec restitution à quelques mètres à la sortie du canal. Pour cette solution privilégiée, les sédiments pompés sont restitués au Rhône.
- Solution alternative : pelle mécanique grand-bras depuis la berge. Ce choix est une mesure d'évitement d'impact potentiel sur le gîte des castors qui se trouve au bout de ce canal de secours.

L'analyse des effets du projet sur l'environnement a porté sur :

- L'air et les facteurs climatiques.
- Les eaux de surface.
- La qualité des eaux de surface.
- Le sol et les eaux souterraines.
- La faune et la flore.

Pour l'ensemble de ces points, il y a peu d'effets.

Concernant la qualité des eaux de surface, la restitution apportera une modification locale et temporaire du fait du panache de matières en suspension. Mais les concentrations de matières

en suspension au point de restitution resteront inférieures à celles observables en périodes des hautes eaux du Rhône.

Les moyens de surveillance mis en œuvre :

- Le contrôle de la turbidité de l'eau en amont et aval du point de restitution des sédiments au Rhône lors de la restitution des sédiments.
- La température et la teneur en oxygène du Rhône seront également contrôlées pendant les opérations.
- Le suivi écologique du castor : un suivi écologique avant et après les opérations, réalisé par un bureau d'étude spécialisé ou une association locale, permettra de s'assurer que le castor d'Europe ne subit aucun dérangement et que les gîtes identifiés conservent leur fonctionnalité. De plus, le partenariat engagé en 2016 avec l'association des Amis de l'Île de la Platière sera poursuivi durant le programme décennal.

Question 4

M Patrick HENRIOT

Quatre communes sont concernées mais le commissaire-enquêteur ne se déplace que sur trois communes. St Pierre de Bœuf est la commune la plus exposée. Toute la zone des rejets de clapage se passe sur la commune de St Pierre de Bœuf. La commune est inquiète sur la turbidité puisqu'elle est sérieusement concernée.

M Bruno DUVAL

Le choix des permanences sur les communes a été fait par le commissaire-enquêteur.

Question 5

M Patrick HENRIOT

Le plus inquiétant est la zone jaune/verte sur le dessin, au sud, là où vont être faits tous les rejets des 30 000m³ du canal d'amenée. Il faut rappeler que sur la commune de St Pierre de Bœuf, on se baigne dans l'eau du Rhône et il y a le déversoir sur les zones naturelles.

M Bruno DUVAL

Le panache sera limité aux périodes de dépôt des sédiments. La distance en termes de panache sera de 1 500m. Les travaux ont lieu en période où le débit du Rhône est élevé, pour que la dilution se fasse. Le volume maximal de l'opération de curage sur le canal principal est de 30 000m³, or le Rhône charrie 4,5 millions de m³ de sédiments. On prend ces mêmes sédiments, ceux du Rhône qui se sont déposés dans ce canal, et on les remet dans le Rhône. Temporairement, il y aura modification des matières en suspensions dans ce panache qui sera limité à 1 500m. Ensuite, la qualité de l'eau revient à la qualité initiale. On met en place des moyens de surveillance avant et après ce terme-là.

Question 6

M Patrick HENRIOT

Y a-t-il eu une analyse des effets sur l'environnement ?

M Bruno DUVAL

Ce dossier a été présenté à la DREAL qui a émis un avis positif. La suite à donner est l'enquête publique.

M Patrick HENRIOT

Et la police de l'eau ? Quand on sait que quand on va pelleter une pelle de terre dans le Rhône il faut la faire analyser avant de la rejeter (sujet bien maîtrisé sur la commune de St Pierre de Bœuf), ici, 30 000m³, c'est énorme !

M Bruno DUVAL

On va curer des sédiments qui viennent du Rhône.

Mme Florence GOUACHE

La police de l'eau est exercée par la DREAL, qui contrôle les dossiers soumis par la centrale. Ceci explique qu'il y ait une validation préalable de la méthode et de la réalisation. Il y aussi un process un peu plus lourd pour les projets qui nécessitent un certain nombre d'opérations soumises à la loi sur l'eau dans le domaine public en particulier. D'où la saisie d'un commissaire-enquêteur. Une fois nommé, ce commissaire-enquêteur est tout à fait libre et en dehors du contrôle de l'état pour investiguer et ouvrir un certain nombre de registres de consultation locale. En toute logique, on aurait pu aussi ouvrir un point de permanence dans votre ville mais ceux ouverts par le commissaire-enquêteur sont à proximité directe. Les élus que vous êtes peuvent aussi passer les infos dans vos communes s'il y a des éléments ou remarques à faire remonter au commissaire-enquêteur pour que cela puisse se faire sans difficultés dans la commune voisine. Ainsi, nous serons certains, qu'au terme de l'enquête publique, tous les éléments de cette enquête puissent être remontés au préfet. Le préfet autorisera ou pas, en fonction de ces éléments remontés, la réalisation des travaux.

M Patrick HENRIOT

Pour conclure, il n'y a plus de pyralènes dans ces sédiments ?

Question 7

M Laurent PESSEMESSE – Délégué CGT à la centrale

Nous avons donc à peu près 30 000m³ qui vont être retirés du Rhône.

M Bruno DUVAL

Ils vont être retirés du canal et restitués au Rhône.

M Laurent PESSEMESSE

La centrale de Tricastin est arrêtée pour renforcement de sa digue. Est-ce qu'ils n'auraient pas besoin de ce remblai pour renforcer leur digue ? Je crois savoir qu'ils sont en recherche de carrière pour en trouver. Nous sommes sur le Rhône, avec la possibilité de barges. On pourrait y réfléchir.

M Bruno DUVAL

Si un avis positif est donné à ce dossier, nous ne savons pas quand aura lieu le prochain curage. Il n'aura pas forcément lieu tout de suite. C'est un dossier décennal. Annuellement, des mesures d'altimétrie dans le canal seront menées. Si nécessaire, une opération de curage sera lancée. Il n'y aura pas forcément une campagne de curage dans l'immédiat. De plus, la majorité (plus de 60%) des sédiments qui seront pompés sont des limons (très fins).

Remarque 2

M Philippe GENTY

M GENTY apporte un complément, sous son ancienne casquette.

La raison pour laquelle ces deux sites sont proposés :

- Rive gauche pour les limons parce que c'est dans le panache de rejet et ça peut partir sans problème dans le canal d'amenée.
- Rive droite pour les matériaux graveleux : c'est le meilleur cheminement pour être repris en crue par le Rhône et ne pas aller dans le canal d'amenée.

Sur les PCB : pour avoir l'autorisation de faire cette opération, il faut faire des analyses préalables (qui ont été faites) sur la contamination des sédiments (sédiments fins dans l'eau ou sédiments vaseux) en PCB. L'autorisation de faire cette opération de curage est uniquement subordonnée à une valeur inférieure à un certain niveau de PCB.

Les PCB sont une pollution historique du Rhône. Les limons déposés dans le canal sont essentiellement des limons (et non pas des graviers). Le maximum sera enlevé avec une drague suceuse et rejeté dans le panache chaud. Ces limons sont des éléments relativement récents, transportés par les différentes crues, avec une concentration faible en PCB.

Tous ces éléments d'historique sont normalement dans le dossier soumis à l'enquête.

Question 8

Mme XX

Il a été partiellement répondu à la question concernant l'analyse physique-chimique et la recherche de pollutions éventuelles sur les sédiments. Ces derniers étant manipulés, des analyses pourraient être menées à cette occasion. Il y a toujours des PCB dans le Rhône.

M Stéphane DESCLOUX

M DESCLOUX travaille à l'ingénierie nucléaire, en charge des dossiers d'autorisation pour les centrales.

Une étude d'impact complète a été constituée pour présenter les effets liés au curage.

Pour l'analyse des sédiments, il a été mis en évidence que la qualité des sédiments est bien inférieure aux seuils qui autorisent à rejeter au Rhône. Avant chaque opération, ces analyses sont réitérées pour confirmer que la qualité des sédiments permet un rejet au Rhône. Il n'y a pas de soucis aujourd'hui par rapport au rejet au Rhône.

3. Conclusion

Mme Florence GOUACHE

Merci Mme la présidente de votre invitation, M le maire pour votre accueil dans cette salle de Saint Maurice non seulement pour cette première réunion mais également pour la seconde qui va suivre et qui permettra de présenter l'exercice nucléaire qui se tiendra dans les prochaines semaines.

Ces réunions sont l'application de la nouvelle loi sur la transition énergétique et la croissance verte. Cette loi impose *a minima* une réunion par an en séance publique. Suite à la réunion, se tiendra la séance de présentation de l'exercice ainsi que des grandes attentes de ce test qui sera fait sur le site comme c'est le cas sur tous les sites nucléaires tous les 5 ans actuellement.

Mme la sous-préfète de Vienne remercie pour l'organisation de ces évènements.

Mme Elisabeth CELARD

Pour la préparation de ces réunions, ont travaillé ensemble le bureau de la CLI et les partenaires que sont l'Etat, l'ASN et EDF pour l'élaboration et le calendrier prévisionnel 2018. Comme en 2017, sont envisagées en 2018 trois réunions dont deux réunions plénières :

- 22 janvier 2018 à 14h30 : réunion plénière,
- Juin : réunion plénière,
- Novembre : deuxième réunion publique organisée par la CLI.

N'oubliez pas l'enquête publique en cours concernant le curage. C'est le moment de prendre connaissance des dossiers et de faire les remarques.